

assertions prématuées du professeur romain, à la réunion annuelle de la Société médicale de la Suisse Romande, tenue à Lausanne le 20 octobre 1887.

Observez attentivement les cas qui se présenteront dans votre pratique, et vous vous convaincrez aisément par vous mêmes de l'exactitude de ce que je viens de vous dire.

L. Coyteux PREVOST, M. D.

Ottawa, 20 septembre 1888.

A propos de l'hérédité du cancer,

par Jos. Le ROUX, M.D., Montréal.

Je voyais, il y a quelque temps déjà, qu'un médecin fort estimé de New-York avait mis en doute l'origine héréditaire du cancer. L'assertion, bien qu'elle soit de nature à me causer quelque surprise, me semblant toutefois mériter considération en raison de l'autorité même de celui qui l'a formulée, je me permets de relater ici une série de faits qui me semblent probants en faveur de l'hérédité cancéreuse. Je puis, au reste, garantir absolument l'exactitude scientifique de ce qui va suivre.

En 1775 naquit une fille, A**, qui se maria vers 1795, et, en 1804, eut un fils, B**, lequel contracta mariage à son tour, en 1832, et eut un fils C** qui, marié aussi lui, en 1860, eut un fils D** aujourd'hui âgé de 28 ans.

Or la femme A** est morte, à l'âge de 64 ans, d'un cancer de la langue. Son fils B** succomba, à 66 ans, à un épithélioma de l'œil gauche. C** vit encore aujourd'hui et jouit d'une santé apparemment excellente, tandis que son fils D** se meurt, à 28 ans, d'un cancer du rectum.

Dans cette série de quatre générations, C** est le seul que la tare héréditaire ait jusqu'aujourd'hui épargné ! Est-ce à dire qu'il le sera jusqu'à sa mort ? Personne, je crois, n'osera répondre oui.

Je ferai remarquer, en terminant, que nous avons affaire dans le cas présent à une famille de cultivateurs très laborieux, qui, loin d'avoir jamais manqué du nécessaire, ont au contraire vécu dans l'aisance. Pas d'antécédents alcooliques, tuberculeux ou syphilitiques.